

Commission médicale d'établissement centrale de l'AP-HP

Commission du temps et des effectifs médicaux (CTEM)

Groupe des internes et des résidents à diplôme étranger

Réunion du vendredi 17 février 2012 (17 h -19 h 30)

Présents :

Pr Philippe ARNAUD, , Mlle Carine BAIAMONTE, Pr Bruno CARBONNE,
Pr Thierry CHINET, Pr Alain CREANGE, Mme Marie-Jo DEAL,
Pr Olivier HELENON, Dr Jean-François HUON, Dr Fabien LEBRAS,
Dr Julien VARENNE et Jean-Yves ARTIGOU.

Excusés :

Pr Bahram BODAGHI, Pr Jean-Luc DUMAS, Pr Pascale GAUSSEM, Pr Philippe
HARDY.

Le groupe des internes : son rôle, son fonctionnement

Le groupe a pour vocation de réfléchir et de conseiller la CME sur toutes les questions concernant les internes et les résidents étrangers à l'AP-HP.

Mme Marie-Jo DEAL rappelle les missions des différentes commissions qui s'articulent avec le groupe des internes : Les commissions d'agrément, de répartition, d'évaluation des besoins et elle en précise le calendrier.

Les DFMS et DFMSA ont un circuit de répartition qui passe par une double sélection : administrative à Strasbourg puis par le coordonnateur d'enseignement. Cette filière ne semble satisfaire ni les candidats ni les services hospitaliers et il apparaît judicieux de privilégier le contrat direct entre les facultés étrangères et l'AP-HP.

Bilan des commissions de répartition de février 2012

Ces commissions préparent le choix de mai 2012 au cours duquel les effectifs d'internes ne sont pas appelés à varier sensiblement.

Mais un problème a été soulevé par les représentants des internes au cours de ces dernières réunions .L'ARS a décidé d'appliquer la règle pour les internes des filières désirant choisir hors filière provoquant une vive émotion chez les internes .Ceux qui désiraient choisir hors filières devaient informer l'ARS de leur souhait avant le 14 février pour qu'ils soient sortis de la procédure et pour qu'ils choisissent en fin de promotion. L'incertitude d'obtenir un poste dans la discipline souhaitée et la perte du bénéfice du classement ont suscité une forte émotion chez les internes.

Différents acteurs sont intervenus auprès du ministère dont le groupe CME des internes qui a fait valoir les inconvénients de ces dispositions et un moratoire a été obtenu.

Le choix de mai s'effectuera ainsi dans les mêmes conditions que les choix antérieurs mais les nouvelles dispositions devront s'appliquer dès le choix de Novembre.

Les internes tentent d'intervenir sur l'arrêté. La commission des besoins en internes va se constituer et se réunir avant l'été pour mettre en place des conditions satisfaisantes pour tous. Parmi les pistes : identification au sein des services de postes fléchés pour les choix hors filières, ou encore : agréments multiples de certains services...

Planification des besoins des services

L'évolution de la démographie médicale entraîne une augmentation du nombre des internes par service. Ainsi le nombre d'internes à former par an étaient de 775 en 2008 il est de 1294 en 2012 et il sera de 1426 en 2015.

Un débat s'engage sur les critères d'attribution de ces postes supplémentaires qui doivent privilégier la formation et non la seule possibilité du financement. Les crédits MERRI devraient permettre tout ou partie de ces créations mais leur gestion décentralisée sur les groupements hospitaliers incite à l'hétérogénéité.

Le groupe des internes souhaite conseiller la CME sur cette question importante. Une réflexion va être menée au sein de notre groupe par Alain Creange, Olivier Hélènon, Fabien Lebras et Marie-Jo Déal qui communiqueront leurs conclusions au groupe à sa prochaine réunion.

Parallèlement, il est important de réfléchir à des critères au sein des services hospitaliers : cette réflexion est déjà bien avancée dans trois disciplines et il est décidé d'entendre ces spécialités au cours de la prochaine réunion : la pneumologie : Thierry Chinet invitera Bruno Housset coordonnateur ; la gynécologie obstétrique : Bruno Carbonne invitera le Pr François Goffinet. Enfin, Alain Créange, coordonnateur de sa discipline nous présentera l'état des réflexions en neurologie.

Synchronisation en fin d'internat entre l'obtention de la spécialité et l'inscription à l'ordre :

Les internes en fin de parcours qui deviennent chefs de clinique ont régulièrement des problèmes dans les premiers mois pour être administrativement en règle. Cela pose le problème de leur rémunération mais aussi celui de leur responsabilité.

Marie-Jo Déal rapporte les résultats d'une enquête que son service a menée il y a quelques mois. Au 20 décembre 2011, sur 443 dossiers de CCA ou d'assistants : 95 % ont fourni l'attestation de réussite au DES, 66% ont fourni l'attestation de demande d'inscription à l'ordre et 35 % n'ont pas d'attestation d'inscription à l'ordre

Il est décidé de sensibiliser les coordinateurs et les doyens par un courrier leur demandant de veiller à ce que les soutenances de mémoire aient lieu au plus tard fin septembre de façon à laisser le temps de s'inscrire à l'ordre en octobre et être ainsi en règle au début des prises de fonction en novembre.

Il est également décidé de sensibiliser les internes en leur remettant en fin de cursus un document précisant les démarches nécessaires.

Questions diverses

Différents thèmes sont évoqués : le repos de sécurité des internes (F Lebras), les règles d'accueil des stages inter-chu (O Hélènon), les stages à l'étranger.

Ces sujets seront traités au cours des prochaines réunions du groupe.

Dates des prochaines réunions du groupe

Lundi 2 avril 17h - 19h30

Lundi 21 mai 17h - 19h30

Lundi 25 juin 17h - 19h30

Jean-Yves ARTIGOU

Président du groupe